



GROUPE PARTOUCHE

BONNE ACTIVITE AU PREMIER SEMESTRE 2010-2011

Chiffre d'affaires consolidé

En M€	2010 / 2011	2009 / 2010	Variation	<i>Variation hors produit exceptionnel sur chiffre d'affaires</i>
Premier trimestre	122,4	115,8	+5,7 %	
Deuxième trimestre	110,3	122,3	-9,8 %	
Total 1er semestre	232,7	238,2	-2,3 %	+2,1 %

Il est rappelé au préalable que contrairement au premier trimestre 2010, le chiffre d'affaires du second trimestre de l'exercice 2010 avait bénéficié de l'impact de la mesure fiscale de séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels et les machines à sous.

Cette mesure rétroactive au 1^{er} novembre 2008 avait eu un double impact :

- prise en compte de l'impact de la séparation des barèmes pour l'exercice 2010 alors en cours, soit pour les 6 premiers mois une économie de prélèvement de 5,6 M€ (comptabilisée en totalité au 2^{ème} trimestre 2010) ;
- comptabilisation d'un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires relatif à l'exercice 2009, d'un montant de 10,1 M€.

S'agissant du chiffre d'affaires du second trimestre et de son recul affiché, il doit ainsi être apprécié en tenant compte de ce double effet.

S'agissant des chiffres semestriels, ils doivent être appréciés en ne tenant compte que du seul produit exceptionnel sur chiffre d'affaires en 2010 pour 10,1 M€ : hormis cet impact, la croissance au premier semestre se serait élevée à +2,1%.

Activité jeux des casinos

En M€ 6 mois au 30 avril	2010 / 2011	2009 / 2010	Variation
Produit brut des jeux	341,2	332,8	+2,5 %
Prélèvements	163,4	159,3	+2,5 %
Produit net des jeux	177,8	173,4	+2,5 %

L'activité des jeux du second trimestre est restée sur une tendance voisine de celle du premier trimestre, avec une progression du PBJ de 2,5%. La progression du PBJ en France, générée par les machines à sous, s'élève à +1,2% alors qu'à l'étranger cette progression atteint +12,0%.

Ventilation du CA par secteurs

En M€ 6 mois au 30 avril	2010 / 2011	2009 / 2010	Variation	<i>Variation hors produit exceptionnel sur chiffre d'affaires</i>
Casinos	214,6	218,8	-1,9 %	+2,9 %
Hôtels	11,9	11,0	+8,4 %	+8,4 %
P. Interactive	3,7	5,1	-27,1 %	-27,1 %
Autres	2,5	3,3	-25,4 %	-25,4 %
Chiffre d'affaires total consolidé	232,7	238,2	-2,3 %	+2,1 %

Pour rendre comparables les chiffres d'affaires des casinos, il y a lieu de retrancher du CA du premier semestre 2010 le produit exceptionnel sur chiffre d'affaires de 10,1 M€. Après ce retraitement, l'évolution du CA des casinos devient une progression de +2,9% et l'évolution du CA total consolidé devient une progression de +2,1%.

REVISION DES RATIOS FINANCIERS ET BAISSSE DES MARGES DU CREDIT SYNDIQUE

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2010, Groupe Partouche et son pool bancaire étaient convenus de revoir les ratios financiers du crédit syndiqué afin de tenir compte de l'amélioration de la situation financière du groupe.

Cette discussion s'est concrétisée par un accord apportant les modifications suivantes au contrat :

- Indicateurs financiers trimestriels

Des écarts mesurés par rapport à des prévisions, sur des indicateurs d'activité (PBJ en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels) étaient jusqu'alors susceptibles de provoquer une exigibilité anticipée du crédit syndiqué. Cette disposition est désormais supprimée.

- Ratios financiers

Les niveaux des deux ratios financiers à respecter R1 (ratio de couverture des frais financiers) et R3 (ratio d'endettement) ont été assouplis pour tenir compte des nouvelles prévisions d'activité à l'horizon 2015 et de l'amélioration de la situation financière.

La définition du R2 a par ailleurs été modifiée : le numérateur comprend désormais le Cash flow disponible consolidé tel que défini dans le document de référence, auquel sont rajoutées la Trésorerie nette disponible à l'ouverture de la période telle que définie dans le document de référence, et la Trésorerie en caisse à l'ouverture de la période, soit le montant du fonds de caisse des casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche.

Les nouvelles valeurs à respecter sont les suivantes :

	avr-11	oct-11	avr-12	oct-12
R1	3,40x	3,80x	3,80x	3,90x
R2	1,00x	1,00x	1,00x	1,00x
R3	3,30x	3,20x	3,20x	3,10x

- Modifications de certaines définitions et clauses du contrat :

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence, certaines définitions et clauses du contrat de crédit syndiqué seront revues pour tenir compte de l'accord intervenu entre le groupe et son pool bancaire le 25 janvier 2011. Ces modifications porteront notamment sur la définition du Cash flow excédentaire consolidé (cf. § 3.1.2 Complément d'information sur le cash flow excédentaire) et sur la mise en œuvre du Programme de désinvestissement.

Il est rappelé que ces évolutions, comportant des allègements des obligations contractuelles pesant sur le groupe, s'accompagnent de la prise d'effet des baisses des marges acceptées dans le cadre de l'accord du 25 janvier 2011, qui restaient conditionnées à la réalisation d'une augmentation de capital de 30 millions d'euros, et qui sont désormais définitives.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche
Alain Cens, directeur financier

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com